Quatrième Année. — N° 331. *Bureau du Journal* : Rue de la Mairie, 6. Samedi, 16 Juillet 1864.

ON S'ABONNE.

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3. et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
21	Jeudi.	se Véronique.		N. L. le 4, à 0 h. 33' du mat.
22	Vendr.	se Marie Magd.	Fons, St-Céré, St-Germain.	P. Q. le 12 à 4 h. 0' du mat.
23	Samedi	st Appolinaire.	Teyssieu.	P. L. le 19, à 6 h. 45' du mat.
				D. Q. le 25, à 8 h. 55' du soir.

SERVICE DES POSTES.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (boîte).
Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h 30 m.
Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h 45 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Ceré, Cazals.	7 h. s.	9 h 30 s.
St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.	10 h s.
Castelnau-de-Montratier.	7 h. s.	10 h s.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.
Libos n° 2(*), Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h s.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Arrivée des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	8 h 30 s.	7 h. matin.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.	7 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.	6 h. soir.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 16 Juillet 1864.

BULLETIN

Une dépêche du théâtre de la guerre, annonce que les troupes prussiennes ont passé Lümfiord sans rencontrer d'empêchement de la part des Danois.

On continue à supposer qu'un arrangement se prépare entre les belligérants. Après avoir été niée formellement, l'hypothèse d'une incorporation du Danemark dans la confédération germanique est regardée comme vraisemblable; mais à Copenhague seulement, où elle a pris son origine. En Allemagne, cette idée est considérée comme chimérique. A ce propos, l'*Agence Havas* publie la correspondance suivante, qui lui a été adressée de Berlin :

« On s'étonne, ici, que la presse française et anglaise ait pu prendre au sérieux le bruit d'une » proposition qui aboutirait à l'entrée du Danemark » entier dans la confédération germanique. Une telle » combinaison supposerait la ruine complète du Danemark, et conduirait inévitablement à l'affaiblissement de la confédération et à de nouveaux conflits. On ne voit, dans la mise en circulation de » cette nouvelle, qu'une intrigue ayant pour but » d'inquiéter les cabinets de Paris et de Londres. »

Le bruit d'un appel que ferait aux bons offices de l'Empereur Napoléon, le roi Christian, prend de la consistance. La correspondance qui nous apporte cette nouvelle, ajoute que l'Autriche et la Prusse accepteraient avec empressement la médiation de la France.

Les lettres de Rome du 9 disent que le départ du Pape, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajourné. M. de Kisseleff n'est décidément pas remplacé à Rome. Les travaux du canal maritime d'Ostie à Rome ont été adjugés à la société belge. La dépense est évaluée à 32 millions de francs.

On écrit de Naples que Garibaldi est toujours souffrant de la main et du pied. Il ne peut plus écrire. Ses fils sont venus visiter Naples. Garibaldi continue à recevoir de nombreuses visites.

Les travaux sont activement poussés dans les chantiers maritimes de Castellamare.

L'ordonnance de dissolution de la Chambre des représentants belges devait se promulguer aujourd'hui, samedi, par le *Moniteur Belge*. Ce qui laisse supposer que les députés n'étaient pas en nombre suffisant pour voter dans la dernière réunion.

Une dépêche particulière de La Haye annonce l'arrivée de l'Empereur de Russie dans la résidence d'été de la reine douairière des Pays-Bas.

Le mari de la reine d'Espagne vient de former le projet de venir à Paris. La presse libérale de Madrid applaudit à ce voyage, et salue cet évènement comme un gage de plus en faveur de l'alliance française.

Il est arrivé aujourd'hui des lettres de Saint-Nazaire apportées par le paquebot transatlantique venant de la Vera-Cruz. Les renseignements qu'elles contiennent sont on ne peut plus favorables, tant pour l'accueil fait à l'Empereur et à l'Impératrice que pour la situation hygiénique et militaire. On dit à Mexico que la majeure partie de nos troupes rentrera en France, avant la fin de l'année.

Les nouvelles d'Amérique mentionnent la destruction, sur un long parcours, du chemin de fer de Danville par le général Wilson. Attaqué par les confédérés, le 27 juin, à Reams-Station, Wilson a été forcé de s'arrêter, après un combat qui a duré plusieurs heures.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Trieste, 14 juillet.

Les avis de Constantinople du 9 disent que le prince Couza a envoyé dans cette capitale 29 jeunes Roumains pour faire partie de la garde du corps du Sultan.

On mande d'Athènes, le 9, que plusieurs démonstrations ont eu lieu dans les provinces contre la constitution. Le brigandage a presque cessé. Le roi est de retour à Athènes depuis le 5 juillet.

Copenhague, 13 juillet, soir.

Le colonel danois Kaufmann est parti hier pour se rendre au quartier général de l'armée austro-prussienne ; on assure qu'il va négocier une courte suspension des hostilités.

Un courrier de cabinet est parti en même temps pour Berlin.

Berlin, 14 juillet.

La *Correspondance provinciale* dit au sujet du changement de cabinet qui vient d'avoir lieu à Copenhague : Il paraît certain que ce changement a pour but de préserver, en rentrant enfin dans la voie pacifique, le Danemark de nouvelles pertes. On peut supposer que les puissances allemandes iront de toute manière au-devant d'une véritable politique de paix. La paix ne pourra être obtenue actuellement sans la séparation et l'autonomie de tout le Schleswig-Holstein. Un armistice ne saurait être agréé qu'après l'offre préalable de bases acceptables. — La même feuille dit que le Zollvérein ayant été fermement reconstitué sur des bases nouvelles, la Prusse tendra volontiers la main à l'Autriche pour entrer avec cette puissance en relations commerciales aussi intimes et fructueuses que possible.

Le roi doit se rendre vers la fin de la semaine à Gastein La nouvelle qu'il irait auparavant au château de Babelsberg est erronée. S. M. ne doit aller voir l'Empereur d'Autriche qu'après son séjour à Gastein.

Londres, 14 juillet.

Le *Morning-Post* dit que le Danemark peut offrir d'entrer dans la Confédération germanique ou de céder le Holstein et le Sleswig jusqu'à la Schlei. L'Angleterre avait prévu cette éventualité et avait essayé de former une alliance qui l'aurait empêché de se réaliser. Il faut voir maintenant, dit le *Post*, comment les puissances occidentales considèreront cette dernière phase de la question.

Le *Times* dit que le gouvernement a reçu l'avis que le Danemark avait fait des offres pour un armistice et pour des négociations en vue de la conclusion de la paix. Le *Times* considère la conclusion de la paix comme inévitable.

Stettin, 13 juillet.

On a appris, ici par un navire marchand qu'un navire danois, sous pavillon parlementaire, avait apporté, avant-hier soir, des dépêches à Swinemunde. Le Danemark demande aux puissances alliées une suspension des hostilités.

Londres, 14 juillet.

Le Correspondant spécial du *Times* à New-york, lui écrit en date du 1er juillet :

Grant, dont l'armée s'affaiblit tous les jours, par suite de l'expiration du service de nombreux régiments formés de vieux soldats, n'a pas fait de nouvelles tentatives contre Pétersburg. — Les Journaux ministériels disent qu'il faut le renforcer considérablement avant qu'il ne se lance plus loin. Il règne beaucoup d'anxiété au sujet de Sherman. Les Confédérés qui ont derrière lui des forces qui augmentent tous les jours, se sont emparés d'un grand nombre de Convois qui lui portaient des munitions. La perte de Sherman pendant la campagne est évaluée à 20,000 hommes.

Southampton, 14 juillet.

Les avis de San-Domingo constatent que la garnison espagnole de Port-Plata a fait une sortie contre les piquets dominicains, mais qu'elle a été repoussée avec des pertes notables. Les espagnols ont abandonné Monte-Plata et Guaume. Le bruit courait que Rojao, vice-président du gouvernement provincial (révolutionnaire) de Santiago, avait donné sa démission.

Suez, 13 juillet.

D'après les nouvelles de Bombay, du 24 juin, l'émir de Caboul aurait battu complétement Afza-Khan dans une grande bataille livrée près de Bavncea.

Turin, 13 juillet.

La Banque Nationale a réduit son escompte à 7 0/0

Les avis de Vénétie constatent l'existence de plusieurs bandes de brigands. La province de Vérone en est spécialement infestée.

Madrid 13 juillet.

Les journaux libéraux, commentant le prochain voyage du Roi en France, s'expriment dans un sens favorable à l'alliance française. Le voyage du roi est au contraire, blâmé vivement par les feuilles cléricales.

Bruxelles, 13 juillet.

Il a été lu aujourd'hui au sénat un décret royal qui déclare close la session législative 1863-1864.

La chambre des représentants de la Belgique nous donne, depuis quinze jours, un spectacle fort curieux. Impuissante à se réunir en nombre, depuis que la droite cléricale a déserté ses bancs, elle ouvre ses séances pour entendre son président constater devant elle, qu'il lui est impossible de délibérer, si elle observe les termes de la constitution. Chaque jour cette assurance lui a été donnée, et néanmoins elle s'obstinait à s'ajourner au lendemain, espérant qu'un député libéral malade viendrait compléter l'effectif des 59 membres

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 16 Juillet 1864.

L'AMENDE HONORABLE

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

8

V

(Suite.)

Mon amour est pur, voulez-vous que j'aille m'en accuser aux pieds d'un confesseur? Je n'ai pas suivi de cours de théologie ; je commettrais un sacrilége en prononçant des vœux que le ciel n'aurait point dictés. S'il faut que je renonce à mes flatteuses illusions, si mon mauvais destin me bannit du cœur où je régnais hier encore, envoyez-moi, sire, combattre les ennemis de la patrie. Donnez-moi une épée, elle me siéra mieux que la soutane. Ainsi, sans outrager la religion, je n'en vivrai pas moins éloigné de vous et de cette ingrate. Et si cela ne suffit point pour apaiser la colère de votre majesté, je chercherai et je trouverai bientôt, je l'espère, la mort sur quelque champ de bataille.

Tous écoutaient, suspendus aux paroles de Gonzalo et profondément remués. Isabelle implorait de Dieu, par des regards d'une ferveur angélique, le courage dont elle avait besoin. Quevedo admirait la noble formeté de son jeune ami, et la comtesse se disait tous bas : « Comment ne pas l'aimer? »

Quant au roi, il avait paru irrité d'abord de la franchise du jeune homme. Puis son visage avait pris une expression sérieuse et pensive ; après quelques minutes de réflexion, il répliqua d'un ton calme :

« Soit, si tu préfères une balle à une prébende, je t'accorde de partir dès aujourd'hui pour les Pays-Bas.

— Pitié ! s'écria la comtesse.

— Quoi ! reprit Philippe, des larmes dans vos yeux !

— Je ne suis pas seule à pleurer ; voyez, sire, répondit-elle à voix basse en lui montrant Isabelle, dont les larmes coulaient en abondance.

— Et vous aussi, Quevedo? demanda le roi avec surprise.

— Sire, il y a de quoi faire pleurer une statue de marbre.

— Gonzalo, fais tes adieux à Isabelle, je le permets, dit Philippe d'une voix qui tremblait malgré lui.

— Que... votre majesté... m'excuse... balbutia Gonzalo.

— Je l'ordonne. »

Gonzalo s'approcha d'Isabelle ; mais, à ce moment suprême, la force factice de la pauvre jeune fille l'abandonna; elle tomba à demi évanouie dans les bras de la comtesse Blanche, qui, la voyant chanceler, s'était élancée pour la soutenir. A ce spectacle, Philippe ne tint plus contre la profonde compassion qui lui perçait le cœur.

« Isabelle ! dit-il d'une voix grave et douce, Isabelle, ranime-toi ! Embrasse ton mari. »

Et il lui montrait Gonzalo, qui, à ces mots, lui tendit les bras avec ivresse. Elle s'y précipita en poussant un cri et soulagea par des sanglots son cœur, tourmenté en si peu de temps d'un si grand nombre d'émotions violentes.

Alors ce fut autour du roi un concert de louanges et de bénédictions. Les deux fiancés, la comtesse et Quevedo tombèrent à ses genoux par un seul et même élan. Sur un signe de sa main, ils se relevèrent tous, excepté la comtesse, qui, les mains jointes, les yeux au ciel, resta dans l'attitude de la prière. Personne ne s'en aperçut d'abord : on écoutait le roi, qui disait aux deux jeunes gens :

« J'ai voulu éprouver vos âmes, et vous me le pardonnerez, j'en suis sûr, car votre joie doit être maintenant d'autant plus grande qu'elle était moins espérée. Que Dieu bénisse votre union. Elle sera célébrée demain dans ma chapelle particulière ; Quevedo composera votre épithalame.

— Oh ! avec bonheur ! s'écria le poète, l'œil rayonnant. — Vous êtes un héros, ajouta-t-il à l'oreille du roi.

— Je suis un imbécile ! murmura Philippe d'un ton de désespoir comique. »

Puis, remarquant l'attitude de la comtesse Blanche, il redevint sérieux et lui demanda d'un air surpris ce qu'elle faisait là.

« J'implore la grâce divine, répondit-elle, et Dieu m'envoie une inspiration. Le voile auquel une autre se résignait, ce voile de nonne qui se change pour elle en voile de mariée, j'en couvrirai mon front sillonné par le chagrin et souillé de honte. Si les autels réclament une victime, ce ne peut, ce ne doit être que moi seule

— Réfléchissez encore, je vous en prie, dit le roi avec intérêt.

— Ne me plaignez pas, sire, répliqua-t-elle avec un mélange de tristesse et de dignité. Mon cœur ne se guérira et ne retrouvera la paix que dans le silence du cloître. Adieu, sire ! Isabelle, Gonzalo, soyez heureux, je prierai pour vous. »

Elle s'enfuit en étouffant ses larmes et sans oser jeter un dernier regard sur l'auteur involontaire de ses chagrins.

« L'infortunée ! murmura Isabelle avec compassion.

— Elle méritait un meilleur sort, dit à part Quevedo à Philippe.

— Oui ; mais quel autre parti pourrait-elle prendre ? Il ne s'en faut guère que moi-même je ne coure m'enfermer à la Trappe. — Et maintenant, poëte caustique, ajouta-t-il à haute voix, écrivez-vous encore des diatribes contres les femmes ?

— Dieu m'en garde ! » s'écria gaîment Quevedo. Et, d'un ton mi-sérieux, mi-badin, il poursuivit en vers improvisés — car il avait pour ce genre de composition une facilité merveilleuse :

« Je me rends à l'évidence ; la femme est la créature la plus gracieuse et la plus aimable que le Créateur ait mise sur la terre. Son âme est belle comme son corps. Nous autres hommes, nous aimons la gloire ; elle, elle cherche sa gloire dans l'amour. Elle a ses faiblesses et ses défauts ; mais ne blâmons pas trop sévèrement les fautes qu'elle commet. Songeons qu'elle ne péche d'ordinaire qu'avec nous et par nous. Soyons indulgents, l'équité le veut, et notre intérêt le commande ; car nous nous condamnons nous-mêmes en décriant l'idole qui nous enchaîne à son char. Pourquoi infliger notre mépris aux anges doux et patients qui élèvent notre enfance, embellissent notre jeunesse et nous soignent dans nos vieux jours ? Sans la femme point de plaisir ; point de joie complète que ses beaux yeux ne l'éclairent. Oui, je le répète, la femme est, de la tête aux pieds, la plus belle, la meilleure et la plus ravissante des créatures de Dieu. »

FIN.

...ssaires pour exprimer un vote

...d'hui, cette espérance elle-même de disparaître, par suite de la mort du ...présentant dont la guérison était si impatiemment attendue. Dans la séance du 12, la Chambre a reçu la notification officielle de la perte regrettable de M. Cumont, ce qui a décidé le bureau à ajourner la convocation de l'assemblée d'une manière indéfinie. Le ministère belge en est donc réduit, bon gré mal gré, à renoncer à la proposition de M. Orts et à la création de nouvelles circonscriptions électorales avant la dissolution. Celle-ci, à son tour, devient prochaine et inévitable.

Quelques doutes, cependant, ont été soulevés par les casuistes. Ces derniers soutiennent que la mort de l'honorable M. Cumont soulève une question constitutionnelle, celle de savoir si le décès d'un membre de la chambre maintient à son chiffre nominal la majorité de cette assemblée, ou s'il la réduit au chiffre de la majorité des membres effectifs. Les feuilles cléricales soutiennent naturellement la première hypothèse, mais l'*Indépendance belge* et autres feuilles de la gauche, se prononcent pour la seconde ou prétendent, du moins, qu'il y a lieu d'examiner. Mais cette polémique incidente n'empêchera pas, nous le croyons, le résultat final que nous venons de prévoir, c'est-à-dire la convocation des colléges électoraux, pour que ceux-ci tranchent, enfin, la question de majorité devenue insoluble, grâce au nombre exactement égal des cléricaux et des libéraux qui se trouvent dans la chambre actuelle. La Belgique est dans une impasse parlementaire d'où il doit lui tarder de sortir. Le gouvernement du roi Léopold partage, sans aucun doute, cet avis qui est le plus conforme à sa propre dignité et aux intérêts du pays qu'il dirige.

HAVAS.

Revue des Journaux

LES DÉBATS.

M. Weiss s'exprime ainsi dans le *Journal des Débats* à l'occasion de la nomination d'une commission chargée de procéder à une enquête sur les modifications à introduire dans la loi du 8 septembre 1807 :

« Deux écoles sont en présence : les jurisconsultes, qui tiennent pour les mesures protectrices et prohibitives ; les économistes, qui prétendent que le commerce de l'argent doit être aussi libre que tout autre commerce. L'enquête qui s'ouvre devra être dirigée de manière à bien déterminer si la loi de 1807 atteint le but respectable qu'elle se propose : Défendre contre l'avidité de l'usurier l'homme dénué de tout. Beaucoup de gens d'affaires expérimentés pensent qu'il n'y a aucune loi plus facilement et plus souvent éludée. Que les dispositions de 1807 sont une prime plutôt qu'une barrière à l'usure, et qu'elles renchérissent l'argent pour l'emprunteur, loin de le mettre plus à sa portée. Si les faits officiellement étudiés viennent confirmer cette opinion, la loi est jugée ; il n'y a même plus lieu de discuter sur les doctrines qui séparent les économistes et les jurisconsultes. »

LA FRANCE.

Le journal *La France* reproduit sous la signature de M. Renauld, les détails suivants qu'il emprunte à ses correspondances de Tunis du 4 juillet :

« Le petit corps de troupes envoyé contre les insurgés, et composé ainsi que nous l'avons dit d'environ 3,000 hommes est arrivé à Tebourba, à 15 kilomètres de la Capitale.

« Ce corps est en proie à la plus grande indiscipline : les soldats ont pillé la caisse de l'armée, et les zouaves tunisiens ont commis de graves désordres. Le général Ismaïl Sunni, qui commande ces troupes, a manqué de fermeté.

« Au lieu d'engager le combat, il a préféré parlementer avec les insurgés, et il a envoyé à leurs chef, campé à Sbietta, entre Kerouan et Tela, un officier de son état major pour lui faire des propositions.

« On ignore encore l'accueil qu'a reçu cet envoyé, mais dans tous les cas, ces évènements indiquent la gravité de la situation, car le Kasuada avait mis tous ses soins à former ce petit corps de troupes, et il paraissait compter sur lui d'une manière absolue.

« On assure que, dans ces circonstances, le bey se proposait de faire appel aux puissances et on pensait que, pour sa part, la France, qui n'a pas à se louer de son gouvernement, ne l'abandonnerait pas à cause de l'intérêt qui s'attache pour elle à la conservation de sa dynastie.

« Depuis le retour de l'aviso à vapeur l'*Actif* qui a conduit à Sousse les consuls étrangers, la tranquillité la plus grande avait continué à régner dans cette ville. »

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

M. Achille Gournot publie dans la *Gazette des Tribunaux*, un article sur la peine de mort » dans lequel il s'attache à discuter successivement les opinions émises à ce sujet :

« J'entends dire, écrit M. Gournot, la peine « de mort est honnie ; tôt ou tard, elle disparaîtra ; à quoi bon écrire la dessus. »

— Mais la guerre aussi est haïssable ; elle disparaîtra d'entre les peuples. Qui oserait cependant proposer de désarmer brusquement jusqu'au dernier soldat, quand toute barbarie n'est pas éteinte, quand tout danger n'est pas évanoui ? Et ainsi de la peine de mort. Dieu me garde de soutenir qu'elle sera éternellement nécessaire : il faut croire que la douceur des mœurs, le progrès des lumières, l'accroissement de la vie publique aboliront l'échafaud. Mais c'est qu'alors les crimes qu'il est destiné à combattre auront disparu. En attendant, je ne puis me taire, quand j'entends demander impatiemment une loi pour abolir la peine au plus vite, et que je vois des jurés repousser en principe la peine comme illégitime. Qu'on l'applique, en fait aussi rarement qu'on pourra, mais qu'elle reste dans nos codes.

« Quant à ceux qui me taxeraient d'homme endurci, je répondrai simplement que je ne me crois pas obligé d'être plus sensible que Voltaire et Montesquieu. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

DÉCENTRALISATION

Le gouvernement fait élaborer, pour être soumis au Corps législatif, dans sa prochaine session, une nouvelle loi sur les attributions des conseils généraux et des conseils municipaux.

Ce projet agrandit, dans une notable mesure, l'intervention des populations, représentées par leurs mandataires, dans la direction des affaires locales. Voici le texte des articles en discussion au conseil d'Etat :

§ 1er — CONSEILS GÉNÉRAUX

1° Les conseils généraux pourront voter, sur la proposition du Préfet, et dans la limite d'un maximum qui sera annuellement fixé par la loi des finances, des centimes extraordinaires affectés à des travaux d'utilité départementale ;

2° Ils pourront voter également les emprunts départementaux, remboursables sur ces centimes extraordinaires ou sur les ressources ordinaires ;

3° En ce qui concerne les propriétés départementales, les conseils généraux pourront statuer définitivement sur les acquisitions, les aliénations, les conditions des baux, le mode de gestion des biens ; ils pourront, en outre, sur propositions du Préfet, statuer aussi sur les projets, plans et devis des travaux à exécuter sur les fonds départementaux ;

4° Les délibérations indiquées ci-dessus seront définitives ; toutefois, le Préfet pourra se pourvoir contre ces délibérations, pour excès de pouvoir ou pour violation d'une loi ou d'un réglement d'administration publique ;

5° Les ressources départementales étant reconnues insuffisantes, il y a lieu de les augmenter au moyen d'un prélèvement d'un demi-centime sur le produit des contributions directes.

§ 2 — CONSEILS MUNICIPAUX

1° Les conseils municipaux pourront, sur la proposition du Maire, et dans la limite d'un maximum fixé, chaque année, par le conseil général, et qui ne devra pas dépasser vingt centimes, pendant cinq années, voter des centimes extraordinaires pour en affecter le produit à des travaux d'utilité communale. Les délibérations prises à ce sujet seront exécutoires de plein droit ;

2° Les conseils municipaux auront le même pouvoir, en ce qui concerne les emprunts communaux remboursables sur des centimes extraordinaires votés comme il vient d'être dit, ou sur des ressources ordinaires, quand l'amortissement, en ce dernier cas, ne dépassera pas douze années ;

3° Les conseils municipaux voteront, sur la proposition du Maire, et sauf approbation du Préfet : 1° Les contributions extraordinaires qui dépasseraient cinq centimes, sans excéder le maximum fixé par le Conseil général, et dont la durée ne serait pas supérieure à douze années ; 2° Les emprunts remboursables sur ces mêmes contributions extraordinaires et sur les revenus ordinaires, dans un délai de douze années ;

4° Toute contribution extraordinaire dépassant le maximum fixé par le Conseil général et tout emprunt remboursable sur ressources extraordinaires dans un délai excédant douze années, seront autorisés par décret impérial.

Toutefois le décret sera rendu en conseil d'Etat, s'il s'agit d'une commune jouissant d'un revenu supérieur à cent mille francs ; et il sera nécessaire de recourir à une loi pour tout emprunt dépassant deux millions ;

5° Les conseillers municipaux statueront définitivement sur les acquisitions d'immeubles dont la dépense n'excède pas le dixième des revenus communaux ; ils auront le même pouvoir, mais sur la proposition du Maire, en ce qui concerne les projets, plans et devis de grosses réparations et d'entretien dont la dépense n'excède pas le cinquième des revenus, et, dans aucun cas, cinquante mille francs.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé, le 8 juillet, aux Recteurs, la circulaire suivante :

Monsieur le Recteur,

L'Empereur, dans sa constante et vive sollicitude pour l'enseignement public et pour les maîtres qui le donnent, a autorisé mon honorable prédécesseur, par le décret du 19 avril 1862, à améliorer la situation des instituteurs, et moi-même à augmenter les traitements des directeurs des écoles normales et de leurs maîtres-adjoints, celui des chargés de cours et d'un certain nombre de professeurs divisionnaires. Une somme de 160,000 francs a pu être détournée d'un emploie inutile pour être partagée entre les trop nombreuses institutrices qui ont moins de 400 fr. de traitement. Enfin, près de 200,000 fr. fournis par l'Etat, et une somme égale donnée par les communes, ont permis de constituer dans 641 écoles le mobilier personnel des instituteurs.

Une classe de fonctionnaires aussi utiles à l'instruction populaire que les meilleurs instituteurs n'a pu être comprise dans ces mesures de juste et généreuse libéralité.

Les inspecteurs de l'enseignement primaire sont divisés en trois classes, avec des traitements fixés à 1,600, 2,000 et 2,400 francs. Quand on place en regard de ces chiffres les services rendus par ces fonctionnaires et la dépense qui leur est imposée par les bessoins de la vie matérielle et par le soin de leur propre dignité, à raison des rapports qu'ils doivent constamment entretenir avec les autorités et les personnes les plus considérables de leur ressort d'inspection, on ne peut s'empêcher de trouver insuffisants les honoraires qui leur sont alloués.

Il est nécessaire de remédier à cet état de choses en augmentant le traitement des inspecteurs de toutes classes ; mais les allocations accordées par la loi des finances ne me permettant pas, pour cette année, de réaliser ce projet, j'ai dû me contenter de penser à ceux dont la position laissait le plus à désirer, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il me sera possible de porter à 2,000 fr. les émoluments des inspecteurs de troisième classe. Cette augmentation de 400 fr., qui sera provisoirement accordée sous forme d'indemnité, leur sera comptée à partir du 1er juillet.

MM. les inspecteurs primaires trouveront dans cette mesure, comme dans celles qui seront, je l'espère, réalisées dans un prochain avenir, une preuve de la sollicitude du Gouvernement pour le grand intérêt qui leur est confié.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,
V. DURUY.

Par arrêté du 8 juillet courant S. Exc. M. le Ministre des finances a nommé percepteur de Vayrac (Lot), M. Froment (Jean-Baptiste-Victor), percepteur de St-Laurent (Haute-Garonne), en remplacement de M. Lacarrière, appelé à une autre destination.

Par décret impérial du 2 juillet, M. Bourdier (Claude) est nommé commissaire de police à Cahors, en remplacement de M. Thibault, décédé.

On nous écrit de Figeac :

Le Conseil municipal vient de voter une somme de 3,000 francs, pour procéder à l'ouverture de dix puits, et l'on est à se demander ici si c'est là la solution du grand problème d'alimentation publique que l'on cherche à résoudre depuis longtemps, selon le vœu de l'opinion publique. Les uns disent oui, les autres non. Pour notre part, nous ne pouvons y croire. Il faut, en effet, avoir peu habité Figeac pour ne pas reconnaître que les puits ne donneront pas d'eau dans la partie haute de la ville, là où il en faudrait le plus; que dans la partie basse, elle sera de mauvaise qualité ou malsaine, et qu'en définitive l'on n'en aura pas une goutte pour satisfaire les besoins publics, tels que le lavage des maisons, cours, rues et places publiques, le nettoyage des fosses d'aisance et des égouts.

Pourquoi donc s'engage-t-on dans une dépense de 3, 4 et peut-être 6,000 fr. ? Nous ne le comprenons pas ; mais il faut croire que le Conseil municipal est plus clairvoyant que nous et qu'il ne tient pas à voir dépenser inutilement les deniers communaux.

Cela ne nous empêchera pas de nous écrier :

Pauvre Figeac, tu resteras donc toujours avec tes rues empestées, tes cloaques d'égouts et tes abattoirs en pleine rue !....

Deux vols ont été commis dans le canton de Livernon, le 8 courant : l'un de 13 francs, au préjudice du nommé Olivier Gabriel, demeurant à la Devèze ; l'autre de 70 fr. et une montre en argent au préjudice du nommé Saurs François, de Corn.

Le voleur aurait profité de ce que les propriétaires étaient occupés aux travaux des champs pour s'introduire, avec effraction, dans leur demeure. Les soupçons se portent sur un individu étranger au canton. On fait d'actives recherches.

Dans la nuit du 12 au 13 un orage a éclaté dans le canton de Limogne. La foudre est tombée à Salvagnac, sur la propriété de M. Bessac, de Cahors, et, en un instant, tous les bâtiments sont devenus la proie des flammes. Le domaine est assuré, les pertes sont considérables.

Le canton de Luzech vient de faire une perte regrettable et profondément sentie. M. l'abbé Brandalac, curé de Cels, a succombé, mardi 12 juillet, à la maladie qui le retenait depuis deux mois, sur son lit de douleur. Ce vénérable ecclésiastique a terminé sa vie terrestre, à l'âge de 60 ans, après avoir parcouru une carrière sacerdotale et bien remplie, d'environ 35 ans.

Originaire de la paroisse de Montmurat (canton de Maurs, département du Cantal), M. l'abbé Brandalac exerça pendant quelque temps, à Luzech, les fonctions de vicaire, et, de ce poste, il fut appelé, en 1832, à la cure de Crayssac (canton de Catus), qu'il administra pendant seize ans. En 1848, il devint curé de Cézac (canton de Castelnau-Montratier). Six ans plus tard, en 1854, il prit la direction de la petite paroisse de Cels, nouvellement érigée. Sa santé n'était alors robuste qu'en apparence : dans les dernières années de sa vie, il éprouvait de temps en temps des indispositions, qui ne lui permettaient pas de se charger d'une vaste paroisse.

Dans l'exercice de ces diverses fonctions, il se montra toujours homme de bien et pasteur dévoué, pratiquant avec fidélité les vertus de son état. Il avait su conquérir l'estime et la sympathie de ceux qui l'avaient fréquenté.

Les funérailles de M. Brandalac ont été célébrées, mercredi, 13 juillet. De toutes les communes environnantes, de nombreux amis, prêtres et laïques, étaient accourus, pour rendre à la mémoire du défunt, un suprême et douloureux devoir. Une foule imposante de peuple, composée des paroissiens de Cels et d'une partie des habitants des paroisses voisines, était venue, dans une attitude recueillie, grossir le cortège funèbre. La petite église de Cels aurait eu besoin de décupler, ce jour-là, son enceinte, pour contenir la foule des assistants ; elle n'a pu en recevoir qu'une minime partie ; la plupart ont été retenus au dehors, dans le cimetière qui entoure le modeste sanctuaire.

Dans la correspondance de Luzech, on nous parle aussi du testament de M. Brandalac : on n'en donne pas les détails, mais on nous assure qu'il se fait distinguer par quelques legs pieux et qu'il est digne d'un homme de Dieu.

Parmi les médecins que M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient de récompenser, sur la proposition de l'académie impériale de médecine, pour s'être le plus distingués dans le service des épidémies en 1862. Nous remarquons des noms de deux de nos compatriotes. Voici dans quel ordre :

Médaille de Bronze : M. Mialet, de Gramat.
Mention honorable : M. Borie, de Gourdon.

D'après une lettre de Vichy, l'Empereur, réalisant la promesse qu'il a faite l'an dernier, visiterait plusieurs départements du centre, en compagnie de l'Impératrice dans le courant du mois prochain.

M. Duruy vient d'accomplir sa tournée dans les Lycées des départements. Samedi dernier M. le ministre est arrivé à Marseille, lundi à Montpellier, et mardi soir à Toulouse.

Nous croyons savoir qu'un projet de loi préparé de concert par les départements de la marine et de l'agriculture, dans le but de réglementer la pêche du saumon et de la truite, se trouve en ce moment soumis à l'examen du conseil d'Etat.

Une communication faite à la dernière séance de l'Académie de médecine a excité une vive surprise et même un peu d'émotion. Il s'agissait de trois cas de maladie grave observés sur des personnes qui s'étaient coupées en taillant des vignes infestées de l'oïdium. On sait déjà que les maladies des animaux se transmettent à l'homme ; il faut croire aussi que les maladies des végétaux peuvent nous être communiquées. Des expériences directes, c'est-à-dire des expériences d'inoculation de l'oïdium aux animaux, viennent d'être faites. Les résultats en sont attendus dans le monde médical.

Voici le moyen d'établir à peu de frais un filtre au charbon économique :

On sait que le charbon est la substance la plus efficace qui puisse servir à la purification des liquides ; des eaux croupies, des eaux empestées par le séjour de cadavres d'animaux ont été purifiées au point de devenir inodores, potables et saines. Voici un moyen d'établir un de ces filtres de la manière la plus facile : Il suffit d'un pot à fleurs ou de tout autre vase percé d'un trou à sa partie latérale inférieure ; on remplit le fond de gros cailloux ronds que l'on recouvre de cailloux plus petits, puis d'un peu de sable grossier ou de gravier fin, et enfin dix centimètres de charbon pilé ou écrasé dans un sac que l'on bat avec un maillet et qu'on tamise ensuite. Il ne faut rien mettre au-dessus de ce charbon. On verse l'eau sur le charbon, elle traverse toutes ces couches et sort par le trou dépouillée de toute impureté et parfaitement claire. Cet appareil peut servir plusieurs années.

Pendant les chaleurs de l'été, dit la *Gazette des Campagnes*, les œufs peuvent se conserver longtemps, pourvu qu'ils soient soustraits au contact de l'air.

Dans les campagnes, on les place par couches dans un tonneau, sur un lit de cendres, en ayant soin qu'ils ne se touchent pas ; on les recouvre avec des cendres, on les enveloppe de papier, et on les recouvre avec de la menue paille d'avoine ou avec du sable bien sec.

Tous ces procédés sont bons ; mais il en est un plus sûr encore, et qui est enployé en grand

pour l'approvisionnement de Paris : on fait bouillir de l'eau dans un chaudron, on met une douzaine d'œufs dans une passoire qu'on plonge dans le chaudron, on la laisse environ une minute, et on la retire avec les œufs.

Par ce moyen, une légère couche de blanc de l'œuf est coagulée, et forme sur la paroi intérieure de la coquille une espèce d'enduit qui s'oppose à l'évaporation, et, par conséquent, au contact de l'air qui affluerait à travers la coquille pour remplir le vide par l'évaporation.

Les nouvelles que nous recevons de Toulouse et des environs sont unanimes pour annoncer une forte recrudescence dans la maladie de la vigne. On sait qu'en 1863 l'oïdium se montra généralement assez bénin ; cette année il paraît vouloir sévir avec une grande énergie. On se hâte, dans le pays toulousain, d'appliquer promptement les remèdes en usage contre ce terrible fléau.

Depuis quelques jours on a prétendu que les pièces de monnaie de 20 centimes n'avaient plus cours : ce qui est vrai, c'est qu'elles sont refusées par un grand nombre de personnes. Nous croyons que c'est à tort ; la loi du 25 mai dernier porte :

« Qu'à partir de la promulgation, les pièces d'argent de 50 centimes et de 20 centimes cesseront d'être fabriquées conformément aux dispositions de la loi du 17 germinal au XI, et du décret du 3 mai 1848.

» Le titre en sera changé ; elles porteront sur la face la tête laurée de Napoléon III, et au revers, la couronne impériale avec l'indication de la valeur et de l'année de la fabrication.

Aujourd'hui, il n'est plus permis de fabriquer des pièces de l'ancien modèle et à l'ancien type ; mais la loi n'a pas dit qu'elles cesseraient d'avoir cours immédiatement ; au contraire, elle ajoute : « Les pièces de 50 centimes et de 20 centimes *actuellement en circulation en seront retirées et cesseront d'avoirs cours légal à l'époque qui sera déterminée par un décret.* »

Ce décret n'a pas encore été publié ; on est donc sans droit pour refuser cette monnaie. Il serait bon que le gouvernement prît des mesures pour éclairer le public sur ce point.

Si la fabrication des pièces de 50 et 20 centimes (ancien modèle) est interdite, la circulation légale ne l'est pas.

THÉATRE DE CAHORS.

Demain dimanche, 17 juillet 1864.

LA MUETTE DE PORTICI

Grand Opéra en quatre actes.

Le Sonneur de St-Paul

Drame en quatre actes et un Prologue.

On commencera à huit heures.

M. Cavé, ayant annoncé, dimanche, un spectacle extraordinaire, a tenu amplement les promesses de son programme. *Jérusalem*, a été monté avec un luxe inusité de figurants bien dressés, de costumes et d'armures. La scène était parfois littéralement couverte. Nous y avons même vu des chevaux sur lesquels MM. Gay et Cavé ont chanté un duo. Tous ces efforts intelligents de mieux faire sont un progrès que le public a paru constater avec plaisir et encourager. Mais, hâtons nous de le dire, la portée essentielle n'avait pas été négligée pour les accessoires. Les principaux rôles et souvent les chœurs ont été interprétés avec un sentiment, un fini, un ensemble qui ont étonné les amateurs les plus difficiles. Il faut que nos artistes lyriques aient, avec beaucoup de bonne volonté, un bien véritable talent pour avoir obtenu un tel résultat en quelques jours de répétitions. Le public, qui se disputait les moindres places à tous les étages de la salle, ne leur a pas épargné les bravos et les salves redoublées d'applaudissements.

Le poème de MM. Royer et Vaëz n'est pas des plus attachants, mais l'action s'y développe une et simple sans détourner l'intérêt par des épisodes ou l'éparpiller sur trop de personnages comme dans *Guillaume Tell*. Il est vigoureusement rehaussé par la grande, la pittoresque, la fiévreuse musique de Verdi, dramatique jusqu'à la violence. La partition de *Jérusalem* n'est pas au niveau de la richesse mélodique du *Trouvère* ; on y retrouve cependant toutes les qualités du génie romantique du célèbre Maestro.

M. Roux, qui, après s'être pénétré de l'esprit d'un role, s'abandonne à son émotion, donnant toute sa voix, si fraîche et si puissante, qu'il ne songe pas à la ménager, arrive quelquefois ainsi, surtout dans les œuvres de Verdi, à de très-beaux effets. Il a délicieusement dit la magnifique mélodie de la prison : l'*Emir auprès de lui m'appelle*, et plusieurs autres dont les paroles ne nous reviennent pas.

Mlle Bonconsiglio, qui est l'héroïne de toutes les représentations, était en voix et a brillé dans Hélène.

M. St-Charles a chanté le rôle important du traître et repentant Roger, avec un goût et une habileté musicale qui lui font honneur.

MM. Gay et Cavé, le comte de Toulouse et le légat, ont aussi mérité des éloges.

Il est heureux que la troupe administrée par M. Cavé, se tire convenablement du grand opéra. Ce genre est le seul qui lui procure d'abondantes recettes et qui semble pouvoir la soutenir.

Si j'étais roi, qui n'avait pas été joué ici depuis longtemps, a reparu jeudi sur l'affiche. La musique légère et charmante de M. Adam, sur un conte ingénieux et bien tourné a fait grand plaisir.

M. Mendioroz, toujours fort applaudi, a bien saisi Zéphoris, ce pauvre rêveur, amoureux comme Ruyblas d'une princesse, transporté près d'elle sur un trône, où, d'une main ferme, il saisit les rênes de la justice et du gouvernement ; puis tout-à-coup retombant dans sa misère, mais pour se relever couvert de gloire et mériter la main de celle qu'il aime selon les us et coutumes de l'opéra comique. M. Mendioroz a dit avec beaucoup de charme ses romances amoureuses.

M. Gay, qui joint à une jolie voix un talent distingué de chanteur et de comédien, a interprété avec esprit le role du roi.

Mlle Bonconsiglio fait, en jouant l'opéra comique, de notables progrès comme actrice, elle a fort bien chanté, finement nuancé le gracieux rôle de *Néméa*.

M. St-Charles qui ne gâte aucun rôle, même des plus ingrats, a fait valoir celui du traître *Kadour*.

La studieuse et intelligente artiste, Mlle Famin, était bien dans *Zélide*, la romance de *l'oiseau moqueur*, où elle vocalise habilement, l'a surtout fait applaudir.

Dans le pêcheur *Piféor* et le juge prévaricateur, MM. Nardin et Laval ont eu de l'entrain comique.

Une petite comédie de MM. Siraudin et Thiboust, voisine parfois de la charge et qui a des scènes fort amusantes, a été lestement, gentiment jouée par Mes. Gay et Cavé, MM. Prietz, Laval et Sauvanet, avec un succès d'hilarité.

AVIS

Les Eaux de seltz et les limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de **M. DUC pharmacien de notre ville.** M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux places à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et et d'hydrogène, et restent satures d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphoïdes de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide carbonique.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 10 juillet 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance d'Algérie. — Bal donné par le vice-roi d'Egypte à la colonie européenne, dans le palais de Ras-el-Tin. — Banquet offert à Versailles, à la 1re batterie du régiment d'artillerie de la garde. — Tableaux reproduits par l'*Illustration*. — Giulia (nouvelle), suite. — Revue littéraire. — Renards et perdrix. — Salon de 1864 (4e article).

Gravures : Le roi de Wurtemberg. — Insurrection de l'Algérie : redoute Rose, construite à Daar-Sidi-Abdallah. — Bal donné, le 8 juin, au palais de Ras-el-Tin, par le vice-roi d'Egypte. — Banquet offert, à Versailles, à la 1re batterie d'artillerie de la garde, à son retour du Mexique. — Salon de 1864 : le Tribunal des Eaux de Valence, en 1800. — Un terrier de renards. — L'insurrection de Tunis (2 gravures). — Promenade au jardin du Midi 3 gravures), — etc., etc.

CAFÉ CONCERT — ENTRÉE LIBRE.

Tous les soirs, à huit heures, chez M. Montaudié, grand Concert vocal et instrumental. — Aujourd'hui, 1er début d'un comique des Concerts de Paris. M. Montaudié met à la disposition du public une salle spéciale pour bals de noces et corps d'état, il se charge de fournir l'orchestre.

A VENDRE.

Un bon billard, au choix sur deux, 600 fr., une machine à limonade, à choisir sur trois : 400 fr. S'adresser à M. Montaudié, rue du Portail-au-Vent.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne:*

M. le maire de Casseneuil nous signale un trait de courage auquel nous sommes heureux de donner de la publicité.

Le 7 de ce mois, des enfants se baignaient dans la rivière du Lot ; l'un deux, âgé de 13 ans, plus hardi ou plus téméraire que les autres gagna le large sachant à peine nager. Le courant le saisit, l'entraîne à 40 mètres environ du bord, dans un endroit profond et très-dangereux. Effrayé, il appelle du secours, et personne de ceux qui se trouvaient là n'était capable de lui en porter. Le sieur Dupont arriva heureusement, et sans calculer le danger qu'il va courir, il se jette à l'eau. Le sieur Dupont arriva heureusement, rejoint l'enfant et le saisit au moment où il allait disparaître. Quand il arriva au bord, Dupont était presque exténué de fatigue : quelques mètres de plus, c'en était fait du jeune homme et de l'enfant.

— Une petite fille de deux ans environ s'est étranglée, le 2 juillet, à Bourlens, commune de Tournon, dans des circonstances bien extraordinaires :

Les parents de cette enfant l'avaient laissée au logis, en compagnie de son frère, petit garçon de quatre ans. Lorsque la grand'mère de ces enfants rentra, elle trouva la petite fille contre la porte entr'ouverte de la grange, debout, le corps un peu penché ; en s'approchant, elle s'aperçut que la petite corde servant à fermer la porte entourait le cou de l'enfant, qui était sans mouvement. Elle s'empressa de dérouler cette corde, qui n'était même pas nouée, mais l'enfant avait cessé de vivre. Son jeune frère dormait à deux pas d'elle dans la grange.

Pour la chronique départementale : A. LAYTOU.

Paris

16 juillet.

Il y a eu conseil des ministres aujourd'hui, à Saint-Cloud, sous la présidence de S. M. l'Impératrice.

— MM. les ministres qui s'étaient rendus à Saint-Cloud, vers 9 heures du matin, sont rentrés à 2 heures de l'après-midi.

— Le général de Martimprey, sous-gouverneur de l'Algérie qui avait été mandé par l'Empereur à Vichy, est reparti hier soir mardi pour Paris, après avoir travaillé pendant deux jours avec Sa Majesté.

— On dit que M. de Quaade, ancien ministre du Danemark vient à Paris (et probablement à Vichy,) avec une mission du roi Christian IX. Quelques personnes croient savoir qu'il s'agit d'une dernière tentative dans le but d'obtenir de la France et de l'Angleterre un concours actif contre l'agression présumée des austro-prussiens dans le Danemark proprement dit.

— Il est question de conférer le titre de comte à MM. Rouher et Fould.

— Les stipulations de la déclaration signée le 24 juin, entre la France et l'Italie, pour la taxe des dépêches télégraphiques, sont en vigueur à partir du 1er juillet 1864.

— Une commission, présidée par M. de Parieu, vice-président du Conseil d'Etat, et composée de MM. Lacaze, Conti, Duvergier, Chassaigne-Goyon, conseillers d'Etat, ainsi que de plusieurs maîtres des requêtes et auditeurs, vient d'être chargée de procéder à une enquête sur les modifications à introduire dans la loi du 3 septembre 1807, sur le taux de l'intérêt de l'argent.

— Le maréchal Randon, ministre de la guerre que des correspondances mal informées présentent comme devant remplacer, en Algérie, feu le maréchal Pélissier, va passer un congé d'un mois dans sa terre du Dauphiné.

— Le général de Martimprey est attendu ce soir ou demain à Paris. Il se rendra immédiatement à Vichy sur une invitation de l'Empereur.

— On s'occupe beaucoup, dans les groupes de la petite Bourse, qui se tient le dimanche sur les boulevards des Italiens, d'un article du *Constitutionnel*, où il est conseillé au roi Christian IX de faire la paix avec l'Allemagne. Cet article se termine ainsi :

« Au point où l'on est, après une guerre qui, malgré la défaite, ne sera pas une des moins glorieuses de son histoire, le Danemark peut songer à la paix sans contrarier en rien le patriotisme le plus ombrageux, le sentiment national le plus fier. S'il entrait dans cette voie, les sympathies de tous les gens de cœur, en Europe, ne manqueraient pas de l'y suivre. »

— Le prince Couza envoie en France le sénateur Zernobarats, ancien ministre de la justice, avec une mission pour S. M. Napoléon III.

— Une brochure catholique, intitulée : *La Papauté au XIXe siècle*, vient de paraître à la librairie Dentu. L'auteur, M. de Montholon, propose de conférer au chef de l'Eglise, la suzeraineté de l'Italie, avec trois Etats : Rome, Turin et Naples. C'est la conception de l'Empereur après Solferino et depuis.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Il Diritto emprunte au *Journal de Catane* le récit suivant d'un crime horrible qui a été découvert à Aci-Reale :

Il y a 7 ans, un individu nommé Salvatore Lanza perdait sa femme qui lui laissait une fille propriétaire d'une fortune personnelle de 6,000 francs qui aurait appartenu au futur époux de sa fille. Il fit disparaître cette dernière de sa maison, faisant croire aux parents et amis qu'elle était devenue folle et qu'il avait dû la mettre dans une maison de santé. Peu de temps après, il annonça que sa fille était morte. Depuis lors, on le voyait hanter les églises et donner les signes d'une fervente piété. La main de Dieu ne pouvait pas laisser longtemps impuni un pareil monstre.

Il y a cinq jours, le sous-préfet eut vent que la prétendue nouvelle de la mort de la fille de Lanza cachait un crime énorme et que cette jeune fille avait été enfermée dans un souterrain où on la faisait mourir lentement parce qu'on n'avait pas le triste courage de la tuer.

Un délégué de la sûreté publique, s'étant assuré de Lanza, se rendit au lieu qui avait été indiqué et d'où l'on entendait partir de sourds gémissements. La maison d'où partaient ces lugubres bruits appartenait à Lanza ; elle était inhabitée depuis longtemps. On pénétra dans cette maison, et l'on aperçut, dans le souterrain, une femme entièrement nue, couchée sur un tas de cendres, de fumier, de vermine et d'insectes.

C'était un véritable cadavre qui respirait encore. Cette fille, voyant devant elle des figures humaines, fut à la fois frappée de stupeur et saisie de tremblements nerveux. On l'interrogea : la malheureuse ne répondit pas ; elle fit comprendre seulement qu'elle avait honte de sa nudité.

Par les soins de la municipalité, des femmes la délivrèrent des insectes qui fourmillaient sur elle et de la vermine qui sortait des plaies ouvertes de ses flancs. L'humidité de la terre sur laquelle elle couchait, avait fait de ce malheureux corps une seule plaie. Elle était restée sept années entières dans ce fétide cachot, et, pendant tout ce temps, elle avait vécu de pain noir et d'eau que la *pitié* de son père lui accordait.

Lanza a été mis à la disposition du procureur du Roi.

Voici quelques principes d'hygiène qu'un savant docteur conseille de suivre pour les repas, si l'on veut que la nourriture profite au corps :

« Dînez toujours, dit-il, si vous le pouvez, avec des gens réjouis. Les anciens, fidèles en cela à de bons principes d'hygiène, avaient des fous et des bouffons autour de la table, pour provoquer le rire, la meilleure de toutes les choses pour la digestion. On est généralement porté à considérer le rire comme un simple mouvement instinctif, c'est une erreur ; il forme une de nos plus importantes fonctions, non seulement en relevant les esprits, mais en fortifiant les nerfs, en chassant la bile, en établissant une circulation salutaire du sang, et, comme nous venons de le dire, en aidant à la digestion. Le dicton populaire qu'on entend répéter quand on a bien ri : « Je viens de me faire un verre de bon sang » est donc vrai ; aussi entretenez toujours la joyeuse humeur à votre table ; gardez-vous-y de toute discussion irritante ; bannissez-en toute controverse.

» Ne vous mettez jamais à table quand vous êtes en colère, tout ce que vous mangeriez vous semblerait mal préparé, votre digestion serait mauvaise. Ne vous mettez pas à table non plus quand vous êtes échauffé par la marche, attendez que le calme soit revenu dans votre sang. Ne vous querellez jamais à table ; une femme par exemple, qui choisit ce moment-là pour chercher noise à son mari et à ses enfants, les rend bilieux et se prédispose elle-même à une maladie de foie. Un vieil auteur prétend qu'une querelle, en mangeant, est tout aussi bonne pour l'estomac que si l'on avalait une pelotte garnie d'épingles.

» L'exercice après le repas trouble la digestion.

— Beaucoup de gens croient le contraire et ils se trompent, car l'accomplissement de l'importante fonction de digérer exige le repos ; vous le troublez également par la lecture et par un travail quel qu'il soit. Voyez les animaux, aussitôt qu'ils ont mangé, ils dorment, et c'est l'instinct qui les dirige toujours à faire ce qui leur est nécessaire. Je ne dis pas cependant que, comme eux, nous devons dormir, mais je conseille de les imiter en prenant au moins une heure de repos complet au sortir de table. C'est avant de manger que l'exercice convient souverainement pour exciter l'appétit mais fuyez-le je vous le répète, quand vous avez l'estomac chargé d'aliments.

» Terminez votre dîner en mangeant une petite croûte de pain. Cela aide à la digestion et nettoie les dents beaucoup mieux que n'importe quel dentifrice contenu dans un rince-bouche.

» Ne mangez jamais ce qui ne vous plaît pas. Il y a en nous l'instinct de l'animal, et nous repoussons ce qui pourrait être contraire à notre estomac. C'est donc à tort que, sous prétexte de bien élever un enfant, on le force à manger de tout.

» Ne gâtez jamais les restes d'un repas, car c'est offenser Dieu ! Que de pauvres vivraient des miettes qui tombent des tables ! Surveillez aussi les domestiques, afin que ce qui ne peut plus servir ni pour vous ni pour eux-mêmes soit, non jeté aux ordures, comme on ne le fait que trop souvent, mais donné proprement aux malheureux, à qui cette aumône peut être profitable.

» Enfin, si vous êtes d'habitudes régulières, « faites des repas réglés et à des heures réglées. »

« Si vous êtes d'une constitution chétive ou fragile, « mangez quand vous avez faim, » c'est-à-dire souvent, mais pas trop à la fois ; mangez lentement, mâchez bien ; pour cela il est nécessaire de tenir ses dents en très bon état ; buvez doucement et pas trop souvent surtout à dîner.

Pour extrait : A. LAYTOU.

EMPRUNT ROMAIN 5 °/° DE 50 MILLIONS DE FRANCS.

(Décrété par bref Pontifical du 26 Mars 1864.)

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr., d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1er octobre et le 1er avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

Principales Conditions de L'emprunt. — Avantages de la Souscriptions.

1° Les obligations de 1,000, 500 et 100 francs, seront émises au pair. Le payement se fera contre remise du titre.

Les conditions sont celles de l'emprunt de 1860 ; la souscription entraîne le versement immédiat ;

2° La rente de 5 °/° prendra cours à partir du 1er avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1er octobre et le 1er avril de chaque année, entre autres au siége de la *Banque de Crédit Foncier et Industriel*, à Paris, rue du Helder, n° 3, chez les Agents et les banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

Les souscripteurs profiteront ainsi des intérêts courus depuis le 1er avril dernier ;

3° L'amortissement se fera au pair, par tirage annuel au 1er juillet, et le remboursement des certificats sortis, le 1er octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 °/° du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursées.

On souscrit à Paris, à la *Banque de Crédit Foncier et Industriel*, rue du Helder, n° 3.

On peut verser les fonds, dans les succursales de la Banque de France, au crédit de M. Alfred de Bizemont, rue du Helder, n° 3.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les nouvelles des vignobles sont sur quelques points plus rassurantes, elles le sont moins sur quelques autres, et notamment dans les régions où l'oïdium a fait sa réapparition.

L'état des affaires en vin reste toujours le même, c'est-à-dire que les transactions ne se réveillent pas et que les prix sont à peu près partout immuables.

Les spiritueux sont toujours fluctuants, les 3/6 du Nord surtout, qui viennent de subir une baisse nouvelle de 1 fr. ; le disponible se trouve aujourd'hui coté 63 fr. et les prix de la marchandise à livrer sont très-faiblement tenus. Les alcools de Languedoc, qui continuent à ne pas avoir de cours officiel, se cotent 89 fr. en entrepôt.

Les vins de la dernière récolte ont une vente très-facile ; les détenteurs se montrent disposés à lâcher la main surtout pour les petits vins de la Basse-Bourgogne ou les petits crûs du Bordelais. Les vignobles sont dans d'excellentes conditions, et bien qu'il y ait eu un peu de coulure, elle a été peu désastreuse ; si tout arrive à bonne maturité, comme tout porte à le croire, l'année 1864 comptera comme quantité dans le souvenir des vignerons. La qualité dépendra uniquement de la température qu'il fera d'ici au mois d'octobre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

10 juillet Cantarel (Geneviève), aux Badernes.
10 — Pellet (Marcelline), boulevard Sud.
10 — Darnis (Baptiste), naturel, rue des Elus.
11 — Tinel (Charles), rue des Elus.
14 juillet Chapou (Louise), rue Feydel.
15 — Bodeau (Alice-Emilie-Claire) boulevard Sud.

Mariages.

11 — Chicilla (Pierre-Fulguencio, espagnol, et Castelnau (Anne), cultivateur, à St-Henry.
11 — Bonneville (Baptiste), cordonnier, et Causse (Jeanne), sans profession.
14 — Bessac (Antoine-Martin), cultivateur, et Frécheville (Augustine), couturière.
14 — Contou (Jean-Baptiste), charpentier, et Costes (Antoinette), couturière.

Décès.

10 — Raineau (Marguerite), 85 ans, célibataire, rue Cheval-Blanc.
11 — Mercié (Antoinette-Joseph.-Caroline) épouse Sauzet, rue Feydel.
13 — Dissès (Marie), épouse Planacassagne, 48 ans, rue Mascoutou.
15 — Delmas (Louis), 3 mois, à St-Georges.
16 — Garrigues (Françoise), sans prof, 78 à Larroque.

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac

Commune de Figeac.

Cession de terrain pour être converti en place publique à Figeac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte administratif, en date du 28 juin 1864, et approuvé par Monsieur le Préfet, Monsieur Coussieu (Antonin), notaire, à Figeac, a cédé à la ville de Figeac, pour être convertie en place publique, une parcelle de terrain, en nature de jardin, sise à Figeac, d'une contenance de deux ares six milliares, au prix de deux mille cent cinquante francs. ci..... (2,150 fr.)

Le présent avis est donné en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un.

Pour le Maire, empêché :
L'Adjoint,
Signé : BAZILLE.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Figeac.

Cession de terrain pour être converti en place publique à Figeac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte administratif, en date du 28 juin 1864, et approuvé par Monsieur le Préfet, Monsieur Guary (Eugène), docteur en médecine, à Figeac, a cédé à la ville de Figeac, pour être convertie en place publique, une parcelle de terrain, en nature de jardin, sise à Figeac, d'une contenance de dix ares soixante-sept centiares, au prix de deux mille cent trente francs, ci..... (2,130 fr.)

Le présent avis est donné en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un.

Pour le Maire, empêché :
L'Adjoint,
Signé : BAZILLE.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

14 juillet 1864.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 25	» »	» »
3 p. °/° emprunt de 1864.	66 35	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	93 80	» »	» »
15 juillet.			
au comptant :			
3 pour 100	66 25	» 10	» »
3 p. °/° emprunt de 1864.	66 30	» »	» 05
4 1/2 pour 100.....	93 90	» 10	» »
16 juillet.			
au comptant :			
3 pour 100.....	66 35	» 10	» »
4 1/2 pour 100.....	94 20	» »	» 80

Pour tous lse articles et extraits non signés : A. Laytou.

MASSABIE

— arquebusier —

Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et Galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélon, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade.

Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES COMESTIBLES | PORCELAINES CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à L'Huile de **PETROLE**, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

A VENDRE

Un jardin, situé sur le cours Fénélon. — S'adresser à Mme Tulle, sur le même cours. On donnera toute facilité pour le paiement.

ON SAIT que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les *rhumes* et *affections de poitrine* ; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

GUÉRISON RADICALE des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de Pierre SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste herniaire aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre SIMON. S'adresser aussi à la pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Le propriétaire-gérant A. Laytou.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A Paris, rue de Bondy, 56 ; — A Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

MARQUES DE FABRIQUE — CHRISTOFLE

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avions compris que l'avenir de l'Orfévrerie argentée résidait tout entier dans **les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre** de l'argenture, et la **garantie** des produits par nos **marques de fabrique.** — Le succès obtenu n'a fait que nous affermir dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de **bons produits, au meilleur marché possible** ; aussi quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les insignes ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE — ALFÉNIDE — CHRISTOFLE

CHRISTOFLE ET Ce.

KAROUBA

MOKA SUCRÉ DE L'ALGÉRIE

Préparé par des procédés brevetés s. g. d. g en France et à l'Etranger,

REMPLAÇANT LE CAFÉ ET LA CHICORÉE.

Le **KAROUBA** se présente sous l'aspect du café grillé et moulu ; — on le prépare par infusion comme le café ; — dans les mêmes proportions, au moyen des mêmes appareils ; — il sert aux mêmes usages.

On en fait usage SOIT A L'ÉTAT PUR, SOIT COMBINÉ AVEC LE CAFÉ, SOIT MÉLANGÉ AU LAIT avec lequel il forme un aliment nourrissant et salubre.

ASSEZ SUCRÉ PAR LUI-MÊME POUR RENDRE INUTILE TOUTE ADDITION DE SUCRE, — le **KAROUBA** offre, par la modicité de son prix, une ÉCONOMIE DES TROIS QUARTS sur l'emploi des cafés les meilleur marché.

Légèrement additionné de rhum ou d'eau-de-vie, il est recommandé, pendant les chaleurs, comme boisson tonique et rafraîchissante.

L'usage du **KAROUBA**, déjà répandu dans un grand nombre de familles, convient parfaitement aux malades et aux personnes qui redoutent l'insomnie et les surexcitations produites par le café. — **Prix des 500 grammes : 1 fr.**

Entrepôt central : A LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ALIMENTATION **RUE DU CYGNE, 4** (Au coin de la rue Saint-Denis).

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A Cahors, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

ADMINISTRATION SÉVAL et Cie

GRANDE VITESSE.

Nouveau service de Messageries de Cahors à Toulouse, correspondant avec Luchon, Bagnères, etc., et avec tous les départs de toutes les lignes,

PRIX DES PLACES :

De Cahors à Montauban..... 2f »
— à Toulouse..... 4 25
— à Luchon..... 13 »

Départs : de Cahors, à 10 heures du soir ; de Montauban, à 4 heures du soir.

Bureaux : à Cahors, veuve Delrieu, dit Pistolet ; à Montauban, place d'Armes ; à Toulouse, rue des Balances, 43.

BAYLES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, coloriés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc, etc.

LIQUEUR des MOINES BÉNÉDICTINS

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Cette Liqueur date de 1510 et n'a cessé de jouir d'une vogue justement méritée. Les anciens moyens employés à sa fabrication ont été scrupuleusement conservés.

Sa partie active est composée de plantes croissant dans les falaises de Normandie, récoltées au moment de la sève et de la floraison. — Ces herbacées, par le voisinage de la mer, encore toutes saturées de brôme, d'iode et de chlorure de sodium, développent et conservent dans les liquides spiritueux et sucrés, leurs principes vivifians et salutaires.

L'industrie moderne emploie trop souvent dans la fabrication des liqueurs des esprits de betterraves, de grains et de pommes de terre, dont l'effet peut être nuisible ; tandis que la LIQUEUR DES BENEDICTINS de Fécamp n'a pas cet inconvénient puisqu'elle n'est uniquement composée que des eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.

On peut ainsi résumer ses qualités :

« Netteté de goût, onctuosité franche et bien fondue ;
« Bouquet délicieux s'améliorant en vieillissant ;
« Nul aussi n'a jamais contesté, depuis plusieurs siècles, ses vertus anti-apoplectiques, apéritives, digestives et anti-spasmodiques lorsqu'elle est étendue d'eau.

Enfin, c'est une bienfaisante et agréable liqueur dont l'usage journalier et modéré ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

NOTA. — Les Envois se font par caisses de 6, 12 et 24 bouteilles. — Chaque bouteille, porte l'empreinte des cachets ci-dessus.

L'AGENCE GÉNÉRALE A PARIS SE TROUVE : 19, RUE VIVIENNE.

L'Entrepôt général, chez M. LEGRAND aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).

EAUX MINERALES DE MIERS

Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique ; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'Ecole de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dyssenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'histérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez *Gazette des Hôpitaux.*) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est la seule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez *France médicale, Union médicale.*)

DÉPOT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS

A la Pharmacie centrale **VINEL**, à la pharmacie **MIRC** et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les **FRÈRES CABANES**, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.